



CENTRE D'ÉTUDES ET  
DE RECHERCHES SUR  
LES QUALIFICATIONS

## NOTE D'INFORMATION n° 4

# RÉSULTATS D'UNE ENQUÊTE PRÉPARATOIRE A UNE ÉTUDE SUR LES BREVETS D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES (B. E. P.)

*Pour répondre à une demande exprimée par les organisations professionnelles d'employeurs et de salariés à l'occasion de la signature des accords du 9 juillet 1970, le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ), s'est vu confier, par les institutions responsables de la politique coordonnée de la formation professionnelle, la mission de réaliser une étude sur les modalités de l'insertion dans la vie active des jeunes qui ont suivi la préparation au brevet d'études professionnelles (BEP).*

*L'enquête a été menée, au cours du deuxième trimestre 1971, auprès des chefs d'établissements d'enseignement, d'employeurs et d'anciens élèves, interrogés dans les Académies d'Amiens, de Besançon, Montpellier, Nantes et Paris. Elle a porté sur l'orientation, la formation et l'insertion professionnelle des jeunes sortis des sections préparatoires au BEP en 1969 et 1970, au terme d'une scolarité complète. La synthèse de ces résultats paraîtra dans l'un des prochains « Dossiers du CEREQ ».*

### **Une étude sur l'adéquation des BEP à leurs objectifs.**

*L'étude a spécialement pour but d'examiner et d'analyser les emplois tenus par les jeunes de formation BEP de manière à pouvoir apprécier les exigences requises pour l'exercice des emplois et le degré d'adéquation des qualifications acquises par les jeunes vis-à-vis de la satisfaction de ces exigences.*

### **Les brevets d'études professionnelles.**

*Rappelons que les classes de BEP ont commencé d'être mises en place à partir de l'année scolaire 1967-68 et que le nombre des spécialités préparées et des élèves en formation ont connu un accroissement sensible depuis lors.*

*Différents des certificats d'aptitude professionnelle (CAP) par leur finalité et leur contenu, les BEP, ont été créés dans le but de former des ouvriers et des employés qualifiés capables de s'adapter à des spécialités professionnelles connexes, dans les activités industrielles, administratives, hôtelières ou sociales, à partir d'un enseignement permettant d'approfondir des connaissances regroupées autour d'un type de fonctions professionnelles et d'un axe technologique.*

*Les préparations au BEP sont organisées sur deux années scolaires complètes : les élèves y sont orientés à la fin de la classe de troisième, sur décision du conseil d'orientation en fonction des résultats obtenus au cours de leur scolarité antérieure, mais aussi de leurs « aptitudes », de leurs goûts et des vœux formulés par les familles. La création des BEP a répondu au souci de mieux satisfaire aux nécessités du changement technique, de promouvoir la fonction de l'ouvrier et de l'employé dans l'industrie et dans les services modernes, de favoriser le déroulement des carrières industrielles.*

## I. — L'ENQUÊTE PRÉPARATOIRE A L'ÉTUDE : SES OBJECTIFS, SON CHAMP D'APPLICATION, SES LIMITES

L'enquête préparatoire a été réalisée par des entretiens auprès de :

- 46 chefs d'établissements;
- 44 employeurs;
- 44 anciens élèves...

Programmée pour l'année 1972, l'étude doit se dérouler sous forme d'une enquête auprès des jeunes qui se sont présentés au BEP en 1969 ou 1970 (1). La définition précise des objectifs, le choix des questions à poser et la mise au point des méthodes d'investigation ont nécessité de faire précéder l'étude par une enquête préparatoire (ou exploratoire) qui a été réalisée sous forme d'entretiens auprès de 46 chefs d'établissements (CET, lycées techniques), ou leurs représentants, de 44 employeurs et 44 anciens élèves.

**Les buts recherchés dans l'enquête préparatoire étaient les suivants :**

1. Recueillir un certain nombre d'informations sur la population à étudier, les jeunes ayant reçu une formation de type BEP; leur devenir à la sortie de l'école (poursuite des études, emploi, service militaire, sans emploi) pour déterminer l'univers de l'étude (promotion de 1969 ou de 1970; filles et (ou) garçons dans toutes ou quelques spécialités).
2. Obtenir des précisions sur la mise en place des sections préparatoires au BEP dans les établissements techniques de différentes académies.
3. Recevoir les appréciations portées sur la valeur du BEP par des employeurs qui ont embauché des jeunes titulaires de ce diplôme.
4. Examiner le type de réponses et de renseignements que peuvent fournir les jeunes sur leur emploi et la qualification qu'il requiert, de manière à orienter le choix du contenu du questionnaire et des modalités de l'enquête définitive.
5. Mieux cerner et définir les objectifs qui seraient assignés à l'étude générale sur les brevets d'études professionnelles.

... dans cinq académies :

- Amiens,
- Besançon,
- Montpellier,
- Nantes,
- Paris.

Parmi les cinq Académies retenues pour l'enquête préparatoire, celle de Paris a été choisie parce qu'elle occupe une situation particulière au regard du marché de l'emploi, marché important et très diversifié.

Le choix des autres a été dicté par la prise en considération du taux de scolarisation (2) des jeunes, au niveau de la classe de seconde (ensemble des effectifs scolarisés) et des classes de l'enseignement technique court (première année de CAP en deux ans ou de BEP, d'une part; troisième année de CAP en trois ans, d'autre part).

---

(1) Spécialités ouvertes en 1969-1970 :

- Spécialités « industrielles » :
  - Constructeur de bâtiment,
  - Ouvrages métalliques,
  - Mécanicien-monteur,
  - Electrotechnique,
  - Conducteur d'appareils,
  - Industrie de l'habillement.
- Spécialités « tertiaires » :
  - Agent administratif,
  - Sténodactylographe-correspondancier,
  - Comptabilité-mécanographie,
  - Commerce,
  - Préparation aux carrières sanitaires et sociales,
  - Hôtellerie-collectivités.

(2) C'est-à-dire du rapport des jeunes scolarisés à l'ensemble d'une génération scolarisable.

**Les résultats des entretiens recueillis auprès des chefs d'établissements, d'employeurs et d'anciens élèves dans les cinq académies retenues, ne valent que dans les limites inhérentes aux objectifs et au champ de l'enquête préparatoire. Aussi convient-il de souligner que seule une enquête fondée sur des hypothèses nettement précisées et touchant une population véritablement représentative pourrait donner lieu à des conclusions généralisables.**

## II. — UNE PREMIÈRE SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

### 1° L'orientation des jeunes vers les préparations aux BEP.

#### • A. — *Le point de vue des chefs d'établissements.*

**Peu de jeunes choisissent réellement l'orientation vers le BEP.**

**Cette orientation se fait généralement de manière négative.**

Les chefs d'établissements s'accordent à penser qu'il y a relativement peu de jeunes qui choisissent réellement l'orientation vers un BEP. Le critère d'orientation dans cette voie est le plus souvent l'inaptitude à l'enseignement général. L'orientation se fait généralement d'une manière négative; elle est davantage une sélection par l'échec qu'une véritable orientation. Elèves et familles restant très attachés à la poursuite d'études longues, la voie BEP engendre souvent contrainte et déception.

L'orientation ainsi organisée entraîne non seulement un manque de motivation et de nombreuses défections en cours d'études, mais aussi un niveau insuffisant dont se plaignent les chefs d'établissements.

Quand les jeunes s'orientent délibérément vers un BEP, c'est le plus souvent pour un ensemble de raisons négatives s'apparentant à des contraintes. Ce sont des élèves âgés qui ont déjà subi des échecs scolaires, manquant souvent de confiance en eux, des élèves déçus par l'enseignement général et un bon nombre de jeunes dont les parents ont de faibles ressources et qui ne peuvent envisager des études longues.

Ce recrutement par défaut a pour conséquence de ne fournir à l'enseignement technique court que les éléments considérés comme les moins doués intellectuellement.

Devant une telle situation, les chefs des établissements techniques qui préparent au BEP déplorent la part insuffisante qu'ils prennent aux procédures et aux décisions d'orientation.

La mise en place des sections BEP s'est effectuée en application des dispositions réglementaires prises au titre de la réforme du second cycle d'enseignement court.

**Le recrutement des élèves de la première promotion (1967-1969) a été très hétérogène, les jeunes venant d'horizons assez variés et de niveaux assez inégaux :**

- classes de 3<sup>e</sup>,
- classes de second cycle long = seconde AB,
- classes de CAP.

Généralement, le choix des spécialités enseignées est lié aux sections techniques préexistantes et à la présence de professeurs compétents qui ont l'expérience de l'enseignement dans ces spécialités.

**Le recrutement normal des sections BEP s'est effectué à partir de la rentrée 1969.**

### **Le recrutement normal des sections BEP s'est effectué à partir de 1969 :**

Après avis favorable du Conseil d'orientation, peuvent être admis les élèves de classes de 3<sup>e</sup> des CEG, CES et des Lycées, ainsi que les élèves venant des 2<sup>des</sup> de l'enseignement technique long (et éventuellement des 2<sup>des</sup> de l'enseignement général) qui ne seraient pas jugés aptes à continuer des études de ce type.

Les diverses spécialités sont inégalement pourvues. La répartition des élèves dans les sections se fait en dernier ressort d'après les critères scolaires.

### **Selon l'avis des chefs d'établissements consultés, l'institution des BEP a fait naître des problèmes dont certains sont encore actuels :**

- les objectifs et la spécificité de la formation sont mal perçus par les intéressés — élèves, parents, employeurs — ainsi que par les professeurs du premier cycle qui ont pourtant une réelle influence sur les orientations de leurs élèves;
- les programmes et les méthodes pédagogiques propres au BEP n'ont pas été toujours définis d'une manière parfaitement claire;
- les BEP ne sont pas reconnus dans les conventions collectives : ils entrent en concurrence avec les CAP bien connus des employeurs;
- enfin, les voies professionnelles ouvertes aux jeunes de formation BEP sont imprécises quand elles ne sont pas incertaines.

- B. — *Le point de vue des jeunes.*

**Parmi les jeunes interrogés, relativement peu se sont orientés volontairement et en connaissance de cause vers un BEP.** Encore faut-il considérer parmi eux, ceux qui ont pu entrer dans la spécialité de leur choix : dans la population intéressée, il s'en trouve qui ont été satisfaits de la spécialité suivie; d'autres, dans les mêmes proportions, se sont vu imposer une spécialité qu'ils n'avaient pas choisie.

### **Pour les élèves qui ne se sont pas engagés eux-mêmes dans une préparation au BEP, les facteurs qui ont joué dans l'orientation prise sont de divers ordres :**

- la volonté d'entrer rapidement dans la vie active;
- la préférence pour une formation plus concrète et pratique conjointement avec le refus d'un enseignement général décevant et ne débouchant sur rien;
- les résultats scolaires obtenus en classe de troisième étant insuffisants, la crainte d'échouer en entreprenant des études longues;
- par suite de retards dans la scolarité antérieure (retards dus à des raisons de santé, familiales, scolaires), l'âge atteint en classe de troisième est trop élevé pour permettre une orientation vers le cycle long;
- la situation matérielle des parents qui est souvent déterminante, surtout si le jeune est l'aîné d'une famille nombreuse.

Beaucoup des jeunes qui déclarent avoir été affectés d'autorité en classe de BEP, contre leur volonté, auraient désiré suivre des études longues vers un baccalauréat général ou de technicien. Dans leur majorité, ce sont des élèves dont les résultats ont été jugés faibles en classe de troisième ou qui n'ont pu s'adapter (en français, mathématiques ou langues) au niveau d'une classe de seconde; quelques-uns ont été contraints d'abandonner le second cycle par suite de la suppression des BEC et BEI.

**Les interviews menées auprès des jeunes recoupent les indications recueillies auprès des chefs d'établissements concernant l'orientation vers une section BEP : peu de jeunes interrogés déclarant avoir choisi volontairement cette orientation.**

**Les jeunes souffrent d'une information insuffisante sur le monde professionnel, le marché de l'emploi, les qualifications.**

Interrogés sur l'orientation qu'ils prendraient s'ils avaient la possibilité de recommencer, bon nombre d'anciens élèves affirment qu'ils opteraient pour une préparation au BEP, souvent dans la même spécialité. Mais beaucoup ne s'arrêteraient pas au BEP et poursuivraient leurs études pour trouver plus sûrement des débouchés.

Notons enfin que les jeunes qui reçoivent une orientation résultant d'une décision administrative, souffrent d'une insuffisance d'informations sur le monde professionnel qui les attend, le marché de l'emploi, les qualifications et les carrières professionnelles.

## **2° Les conditions de l'insertion professionnelle, l'utilité de la formation reçue, les perspectives de carrière dans les emplois occupés.**

Les entretiens conduits au cours de l'enquête révèlent des situations fort différentes suivant la spécialité de la formation reçue et les conditions de l'emploi (marché du travail et politique de recrutement des entreprises).

Les jeunes formés dans la spécialité « Agent administratif » rencontrent des difficultés pour trouver un emploi stable. Ce sont eux qui connaissent les délais d'attente les plus longs et pour lesquels les emplois de remplacement sont les plus nombreux.

En règle générale, les jeunes n'ont pas eu à attendre très longtemps, après leur sortie de l'école, pour être embauchés : moins d'un mois pour ceux qui ont cherché à travailler immédiatement.

L'embauche des jeunes de formation BEP se fait dans les formes habituelles : relations, petites annonces, contacts avec les chefs d'établissements, les employeurs marquant leur préférence pour le recrutement par personnes interposées qui présente, à leurs yeux, plus de garanties.

Soumis à un concours ou à un examen psychotechnique accompagné ou suivi parfois d'un entretien, les « jeunes BEP » sont comme les autres demandeurs d'emploi, diplômés ou non, mis à l'essai pendant une période qui peut durer de un à six mois.

Les trois quarts des jeunes, environ, se voient proposer des places à titre définitif; dans les autres cas, il s'agit d'une embauche temporaire en vue du remplacement de personnes en congés.

### **• A. — Les appréciations des employeurs.**

Parce qu'ils sont plus facilement perfectibles et mieux adaptables, les jeunes sont préférés aux adultes par la majorité des employeurs.

Même s'ils sont traités généralement à l'embauche sur le même plan, ou à peu près, que les titulaires du CAP, les anciens élèves du BEP sont mieux appréciés par les employeurs (sauf les petites entreprises) qui leur reconnaissent les capacités d'initiative et d'évolution supérieures ainsi qu'une plus grande ouverture d'esprit.

L'acquisition des connaissances et du « savoir-faire » professionnels nécessite dans presque tous les emplois une période d'orientation qui est plus ou moins longue suivant la complexité des tâches et la valeur des individus, valeur qui pour de nombreux employeurs, tient autant, sinon plus, à la personnalité qu'aux diplômes possédés.

**Recrutés généralement sur le même plan que les titulaires du CAP, les anciens élèves du BEP sont mieux appréciés des employeurs qui leur reconnaissent des capacités d'initiative et d'évolution supérieures ainsi qu'une plus grande ouverture d'esprit.**

**Les qualités demandées aux jeunes par les employeurs sont de divers ordres :**

- des qualités « intellectuelles » : compréhension, faculté d'adaptation, ouverture d'esprit, réflexion, méthodes,
- une formation de base suffisante et la maîtrise de techniques fondamentales,
- des qualités humaines : aisance, sens des contacts humains, tact, loyauté, bonne éducation.

Pour les emplois « tertiaires », certains employeurs attachent plus d'importance aux facteurs de personnalité qu'aux compétences techniques proprement dites.

Des jugements contradictoires ont été recueillis auprès des employeurs sur la valeur des jeunes issus d'une préparation au BEP : tantôt la déspecialisation ou la polyvalence est admise dans la mesure où l'élévation du niveau de formation générale apporte aux jeunes davantage de maturité, d'adaptation et d'ouverture d'esprit (c'est le point de vue des banques, notamment); tantôt, au contraire, on déplore une baisse du niveau liée à l'insuffisance des connaissances pratiques élémentaires (c'est la position des petites entreprises, en particulier).

• B. — *Le point de vue des jeunes.*

Pour les jeunes les qualités requises pour l'exercice du travail, qui sont le plus souvent citées, sont de nature psychologique (attention, mémoire, rapidité...) ou sociale (sens des relations humaines, aptitude à travailler en groupe...) ou encore d'ordre moral (honnêteté, conscience professionnelle...). Les connaissances techniques étant considérées implicitement comme acquises, il est normal que soient mises davantage en évidence les qualités liées spécifiquement à l'accomplissement réel des tâches dans le milieu professionnel.

La formation scolaire reçue est parfois jugée utile mais dans une forte proportion, les jeunes la considèrent comme inadaptée ou mal adaptée aux conditions concrètes de l'exercice du métier; ils réclament, en conséquence, une réduction de certains enseignements généraux théoriques et davantage de travaux pratiques dans les disciplines professionnelles.

Les perspectives de carrière qui s'ouvrent aux anciens élèves du BEP leur semblent limitées au niveau de qualification qui est le leur dans le premier emploi. C'est pourquoi les jeunes continuent, pour la plupart, des études soit dans le cadre d'une politique de promotion organisée par l'employeur soit par volonté personnelle d'accéder à des postes plus intéressants par les responsabilités et (ou) la rémunération qui s'y rattachent.

Pour les emplois tertiaires, les possibilités de carrière sont offertes aux jeunes BEP principalement dans les banques et le secteur public ou parapublic (Sécurité sociale, mutuelles, hôpitaux) où existent des filières organisées de formation et de promotion.

Dans les entreprises industrielles, certains jeunes peuvent espérer accéder aux fonctions de maîtrise ou de technicien (dans les bureaux d'études).

Telle qu'elle est perçue par les jeunes qui débutent leur carrière professionnelle, la promotion ne consacre pas automatiquement l'ancienneté et l'expérience acquise mais sanctionne plutôt un supplément de qualification obtenu au prix d'un effort constant de formation ou de perfectionnement.

**Dans une forte proportion les jeunes considèrent la formation reçue comme souvent mal adaptée aux conditions pratiques de l'exercice du métier.**

**La plupart d'entre eux continuent des études dans le cadre de la promotion pour accroître leur qualification.**

**Librairies-Imprimeries Réunies**  
**7, rue Saint-Benoit, Paris-VI\***  
548-24-75 - 548-54-83

Rédaction-administration  
C E R E Q  
58, bd du Lycée, 92-VANVES

Directeur de la publication : G. DUCRAY